

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2023-001SEANCE DU **MARDI 7 FÉVRIER 2023**

Le mardi 7 février 2023, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 1^{er} février 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

| | |
|--|------------------|
| Nombre de Conseillers en exercice : 29 | Votes Pour : 26 |
| Nombre de Membres présents : 23 | Votes Contre : 0 |
| Pouvoirs : 3 | Abstention : 0 |
| | Non votant : 0 |

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Anne LUMEAU, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Eric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Jacques BILLARD à Jean-Marc NARDI, Arnaud Nicolas PLANCHON à Hélène BERGER, Lucile VUILLERMOZ à Laurent BAUMEL.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Jacques BILLARD, Jean-Christophe PELLETIER, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Lucile VUILLERMOZ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick GOUPIL**Installation de M. Frédéric DAVIET en tant que conseiller municipal**

Par un courrier en date du 12 décembre 2022, Madame Louise GACHOT, nous informait de sa décision de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale à la Ville de Chinon.

Après en avoir avisé le Sous-Préfet de Chinon et après acceptation Monsieur Frédéric DAVIET suivant sur la liste « Chinon, c'est vous », il convient ce jour de prendre acte de l'installation de ce dernier en tant que nouveau conseiller municipal de la Ville.

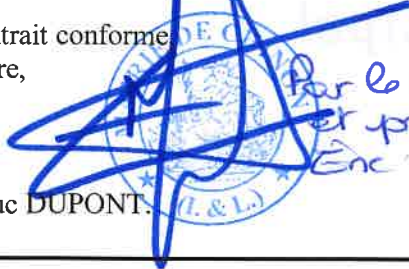
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- *PREND ACTE de la démission de Madame Louise GACHOT de ses fonctions de conseillère municipale ;*
- *PREND ACTE de l'installation de Monsieur Frédéric DAVIET en tant que nouveau conseiller municipal.*

Fait à CHINON, le 13 février 2023

Pour extrait conforme
Le Maire,

Jean-Luc DUPONT


Par le Maire
et par subdélégation
Eric Maucourt

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 15/02/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage